



PROJET COLT



Lors d'une réunion mensuelle des membres au Carrefour Bingo, madame Geneviève Laurier (Enquêteure) et monsieur Guillaume Renaud, tous deux membres de la GRC, nous ont entretenus du projet COLT (Centre Opérationnel de la Lutte au Télémarketing frauduleux). Créé en 1998, il regroupe des partenaires comme la GRC, la SQ, le Bureau de la concurrence, les Services frontaliers, etc.

Définition de télémarketing : Il s'agit de vente, d'offre de service ou de sollicitation de dons de bienfaisance effectués par téléphone.

Frauduleux : Il s'agit de vente ou de sollicitation trompeuses. À titre d'exemples, on tente d'obtenir des informations personnelles, on exige des paiements d'avance pour des produits ou services qui ne seront jamais livrés. Seuls les gouvernements et Hydro-Québec peuvent demander le numéro d'assurance sociale.

Profil des victimes

Malgré que tous les groupes d'âge puissent être ciblés par les fraudeurs, les aînés sont souvent victimes car ils sont souvent seuls ou isolés ; ils accordent facilement confiance, et c'est aussi le groupe d'âge qui est le plus susceptible d'être sujet à des maladies ou d'avoir des troubles de mémoire.

Profil des fraudeurs

Homme ou femme ayant une belle personnalité et une voix sympathique. Ils sont articulés et convaincants ; ils se montrent très amicaux avec les victimes. Très persistants, ils peuvent devenir agressifs et menaçants. Ils n'éprouveront jamais aucun remords pour les torts causés.

Types de fraudes :

- **Loteries et tirages de prix :**
 - Il s'agit d'un leurre, soit celui d'avoir gagné un gros lot. Les fraudeurs demanderont que les « gagnants » paient les taxes, les assurances et le dédouanage.
 - Dans ce type de fraude, les fraudeurs appellent de façon répétitive et sont capable de rendre leur histoire tellement belle que plusieurs s'y laissent prendre.
 - **Au Canada, aucune taxe n'est exigée sur un gain aux loteries.**

- **Arnaques de recouvrement :**
 - Dans ce cas, le fraudeur se présente souvent comme étant un policier, un douanier, un avocat, etc. Il appellera pour une dette que nous n'avons pas contractée ou pour réclamer des argents perdus dans une fraude.

- Les policiers et avocats ne demandent jamais d'envoyer un montant d'argent pour financer une enquête.
- **Chèques contrefaits : (Ce type de fraude monte en flèche présentement)**
 - Une lettre nous parvient, accompagnée d'un chèque de 15,000\$ nous signalant que nous avons gagné 10,000\$ à une loterie. Sous le prétexte d'éliminer des tracasseries administratives, on nous demande d'encaisser le chèque et de retourner la différence (5,000\$). Le chèque du fraudeur n'aura pas la couverture nécessaire en banque.
 - **Avant d'utiliser les provisions du chèque, assurez-vous que tous les délais de compensation sont écoulés. La banque demande 20 jours ouvrables avant de déclarer qu'un chèque est faux. 56 065 de ces lettres ont été signalées pour des fraudes totales de 195 000 000 \$.**
- **Programmes médicaux.**
 - Cartes médicales pour rabais en pharmacie.
 - **Ca n'existe pas.**
- **Arnaque de voyage.**
 - Le fraudeur nous annonce que nous avons gagné un voyage ou une croisière. Il nous demande toutefois de payer les taxes au moyen de notre carte de crédit. Dès qu'il aura notre numéro de carte de crédit, il engrangera une somme énorme.
 - **Jamais nous n'aurons à donner notre numéro de carte de crédit si nous gagnons un voyage ; nous gagnons ou pas.**
- **Participation au banquier.**
 - On nous offre de participer au banquier ; le fraudeur nous demande de lui envoyer un montant d'argent pour qu'il puisse réserver notre place.
 - **L'émission le banquier ne monnaie pas ses places.**

Nous pouvons signaler toute fraude au numéro sans frais 1-888-495-8501 ou en visitant le site www.phonebusters.com. Plus nous donnerons de l'information, plus les fraudeurs seront faciles à repérer.

Il est aussi possible de s'inscrire sur la Liste national des numéros de téléphone exclus des campagnes de télémarketing : ce peut être fait gratuitement au 1-866-580-3625 ou au www.lnnte.dncl.gc.ca

Notes prises par **Pierre Lafrance**